



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1^{er} décembre 2011. **La délégation Production Publicitaire de l'AACC (Association des agences-conseils en communication) publie le guide « Production cross-média ». Cet ouvrage fait toute la lumière sur une filière qui, bien que son chiffre d'affaires soit estimé à 1,4 milliards d'euros, reste mal connue.**

Déployer des campagnes cross-média, au même moment, dans le monde entier, tel est aujourd'hui l'enjeu des entreprises de production publicitaire. Ces cinq dernières années, c'est une véritable révolution qu'elles ont dû opérer au sein de leurs organisations pour anticiper les besoins de leurs clients et intégrer les nouvelles évolutions technologiques.

Ce guide a pour objectif de faire mieux comprendre le fonctionnement des sociétés de production publicitaire. Il détaille leurs nouveaux domaines d'expertises et explique pourquoi et comment elles agissent aujourd'hui en mode projet, en proposant des modèles économiques élaborés. Une page est spécifiquement consacrée aux différents outils collaboratifs destinés à optimiser la relation et l'efficacité.

Enfin, il rappelle également les engagements des sociétés de production publicitaire membres de l'AACC, en termes de formation aux futurs métiers de la communication, d'éthique professionnelle, d'évaluation et d'éco-production.

« La sortie de ce guide s'inscrit dans une démarche de clarification et de valorisation de nos métiers » témoigne Jean-Christophe Aussel, nouveau président de la délégation Production Publicitaire.

Le guide « Production cross-média » est disponible sur simple demande auprès de l'AACC au 01.47.42.13.42.



Retrouvez-le également sur www.production-publicitaire.aacc.fr

A propos de l'AACC

Créée en 1972, l'Association des Agences-Conseils en Communication (AACC), est un syndicat professionnel régit par la loi du 21 mars 1884.

Représentant plus de 80 % de la profession, l'AACC regroupe 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 10 000 salariés. L'AACC est aussi une fédération de métiers qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : publicité, customer marketing, communication interactive, communication corporate, communication santé, production publicitaire, communication éditoriale, communication événementielle et Outre-Mer.

L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC.

Rejoignez l'AACC sur  et 

Contact presse : Charles Tauzi - ctauzi@aacc.fr - 01 47 42 27 26